Inscription SDUS Taekwondo

Saison 2023/2024

2 boulevard Anatole France
93200 Saint Denis

Administratif : Bureau SDUS : 09.72.61.36.67
Secrétaire : 06.29.17.55.75/06.21.95.51.03
Président : 06.13.27.60.34

Entraînements : 06.03.00.28.74

Mardi	Jeudi	Samedi
Gymnase Maurice Baquet 5 Rue Elsa Triolet 93200 Saint-Denis	Gymnase Maurice Baquet 5 Rue Elsa Triolet 93200 Saint-Denis	Gymnase Maurice Baquet 5 Rue Elsa Triolet 93200 Saint-Denis
18h30-19h30 : 6 à 12 ans	17h40-18h45 : 6-12ans	14h30-15h50 : 6-12 ans
19h45-21h15 : Ado-Adultes	18h45-20h : Ado-Adultes	16h-17h30 : Ado-Adultes
21h15- 22h00 : cours confirmés		17h35-18h30 : Avancés

Préparation physique « facultatif et non couvert par le Club », **samedi matin**.

Tarifs :

	Tarifs
6-12 ans	**130 €**
12-17 ans	**150 €**
+18 ans	**160 €**
50 euros de réduction à partir du troisième membre d'une même famille	

Documents à fournir :

- Feuille d'inscription remplie et signée.
- Règlement intérieur signé.
- Photo d'identité.
- Certificat médical.
- Paiement : chèque (3x) ou espèces (totalité) à l'inscription.

NOM : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : ..... Age : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone responsable légal : ..... E-mail : .....

Signature (*Adhérent majeur ou responsable légal*) **:**

Règlement intérieur section Taekwondo

Saison 2023/2024

Tout adhérent du SDUS Taekwondo s'engage à :

- **Pratiquer** le Tae Kwon Do et ainsi respecter les valeurs de cet art martial :
  Respect, fairplay, humilité, loyauté, maitrise de soi et persévérance
- **Être** en règle administrativement (**dossier totalement complété**, toutes pièces fournies et paiement effectué)
- **S'entraîner** en Dobok (tenu du pratiquant) propre (si T-shirt alors **exclusivement** de couleur blanche et uniforme) et prendre soin du matériel mis à sa disposition lors de l'entraînement (raquettes, pao, protections…).
- **Hygiène** irréprochable notamment les ongles coupés, absence de bijoux.
- **Être** en tenue dans la salle et à l'heure du début du cours.
- **Fournir** une autorisation parentale pour tout mineur voulant quitter l'entrainement sans accompagnateur adulte. **AUCUN ENFANT N'EST AUTORISÉ A RENTRER SEUL SANS AUTORISATION**
- **Ne** pas utiliser, en dehors des entraînements les techniques de Tae Kwon Do.

Tout manquement à ses règles pourra donner lieu à une suspension ou à l'exclusion définitive. Nous vous rappelons que tout adhérent à la section Taekwondo est soumis au règlement du SDUS.Veuillez-vous y référer.

A compléter par l'adhérent ou son représentant légal (si l'adhérent est mineur) :

Règlement intérieur :

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la section ainsi que celui du SDUS et y adhère.

Je prends connaissance :

☐ Que le club décline toute responsabilité en cas de vols et/ou dégâts.

☐ Qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile.

☐ Que le club omnisports sera amené à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion.

☐ Que le club soit amené à me transmette des informations par courriers, mails, sms et messagerie instantanée.

Autorisation parentale :

☐ J'autorise mon enfant à quitter le cours de Taekwondo sans accompagnateur adulte.

Signature : (lu et approuvé le…)
(Adhérent majeur ou responsable légal)